



Mise à l'enquête, que faire ?

1. Simple autorisation municipale.

Exemple :

- Palissades
- Dalles, etc...
- Cabanons de jardin jusqu'à 9 m²
- Réfections simples

Quels dossiers et formulaires dois-je fournir à la Commune ?

- Plan de situation (même copie) avec emplacement de la réalisation projetée
- Plan de l'ouvrage projeté
- Signature(s) pour accord des voisins concernés.

2. Dossier d'enquête complet avec dispense d'enquête publique

Dossier ne nécessitant pas de détermination cantonale

Exemple :

- Véranda
- Agrandissement d'une fenêtre
- Cabanons de jardin de plus de 9 m², etc...

Quels dossiers et formulaires dois-je fournir à la Commune ?

- Formulaire de demande de permis de construire
- Plan de situation original établi par un géomètre agréé avec emplacement de la réalisation projetée
- Plan de l'ouvrage projeté établi soit par le géomètre, soit par un architecte agréé, soit par le concepteur de l'ouvrage.

3. Dossier d'enquête complet avec enquête publique

Dossier nécessitant une ou des détermination(s) cantonale(s)

Exemple :

- Construction nouvelle
- Changement d'affectation
- Création de logement dans habitation existante
- Piscine de plus de 5 m³, etc...

Quels dossiers et formulaires dois-je fournir à la Commune ?

- Formulaire de demande de permis de construire
- Plan de situation original établi par un géomètre agréé avec emplacement de la réalisation projetée
- Plan de l'ouvrage projeté établi par un **architecte agréé**.